

12. RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT D’UN CHARGE D’OPERATION EN CONTRAT DE PROJET POUR LE SUIVI DU PROJET DE CONSTRUCTION D’UNE 3EME LIGNE D’INCINERATION SUR L’UVE DE COLOMBELLES.

Aux termes de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Depuis le 29 février 2020, le contrat de projet est une nouvelle possibilité de recrutement sur emploi non permanent prévue à l'article 3 II de la loi du 26 janvier 1984 susvisée. Ce nouveau contrat a pour but de mener à bien un projet ou une opération identifiée. Il s'agit d'un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat peut être conclu pour une durée minimale d'un an fixée par les parties dans la limite de six ans.

La rupture anticipée du contrat de projet peut intervenir à l'initiative de l'employeur, après expiration d'un délai d'un an à compter de la date d'effet du contrat initial, lorsque le projet ou l'opération ne peut pas se réaliser ou lorsque le résultat du projet ou de l'opération a été atteint avant l'échéance prévue au contrat. L'agent est informé de la fin de son contrat dans les conditions fixées au III de l'article 38.1 du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale.

Le contrat de projet est ouvert à toutes les catégories hiérarchiques (A, B et C) et tous secteurs confondus. Sont concernés les emplois non permanents, ils ne sont donc pas ouverts aux fonctionnaires, sauf par le biais du détachement.

Afin de garantir le respect du principe d'égal accès aux emplois publics, les recrutements en contrat de projet devront suivre à minima les grandes étapes de la procédure de recrutement des contractuels sur emploi permanent (publication d'une offre d'emploi détaillée ; réception de chaque candidature ; appréciation portée sur chacune au regard des compétences, aptitudes, qualifications et expérience professionnelles, potentiel du candidat et capacité à exercer les missions dévolues à l'emploi).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20240320-20240320_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2024

Publication : 22/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Comité syndical du mercredi 20 mars 2024

Par une délibération, n°5 « Unité de valorisation énergétique des déchets — Approbation du projet de mise en œuvre d'une 3^{ème} ligne d'incinération pour répondre aux besoins locaux de traitement de déchets et de fourniture de chaleur » en date du 21 mars 2023, le SYVEDAC a approuvé un projet de mise en place d'une 3^{ème} ligne d'incinération au sein de l'Unité de Valorisation Énergétique de Colombelles dont le montant de l'enveloppe financière globale prévisionnelle - englobant les études et les travaux - s'élève à 96 480 000 € HT (euros - valeur décembre 2022).

Le SYVEDAC a ainsi besoin d'un chargé d'opération études et travaux pour préparer, suivre et coordonner cette construction jusque 2030.

Dans le cadre de la coopération SEROC - SYVEDAC, le SEROC s'engage à prendre en charge financièrement 50% du coût représenté par le recrutement et le paiement par le SYVEDAC d'un ETP conducteur d'opération pour suivre le projet, cette 3^{ème} ligne d'incinération ayant pour objectif de traiter par incinération les ordures ménagères résiduelles du SEROC.

Il est proposé de créer un **emploi non permanent à temps complet de « chargé d'opération »** par référence au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} juillet 2024, emploi affecté au siège du SYVEDAC, 9 rue Francis de Pressensé à Colombelles.

Ce chargé d'opération études et travaux, aura notamment pour missions de :

- Assister le SYVEDAC dans le processus décisionnel du projet ;
- Piloter le programme ;
- Contrôler l'assistant à maîtrise d'ouvrage et le maître d'œuvre ;
- Surveiller les travaux jusqu'à leur réception ;
- Gérer la coactivité avec l'exploitant SIRAC des 2 lignes d'incinération existantes.

Les candidats devront justifier au minimum d'un diplôme de niveau Bac +5 de type ingénieur ou diplôme universitaire scientifique.

Le traitement sera calculé, en fonction du candidat retenu et précisé sur son arrêté individuel, par référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, assortie de

l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement ainsi que des primes et indemnités telles que définies par les délibérations du Comité syndical dont celle en date

du 14 juin 2022 « Ressources Humaines – Mise en œuvre du RIFSEEP ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20240320-20240320_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2024

Publication : 22/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Comité syndical du mercredi 20 mars 2024

LE COMITE SYNDICAL

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3 II,

Vu le Décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

DECIDE, compte tenu du projet de construction d'une 3^{ème} ligne d'incinération, de créer un emploi non permanent à temps complet de chargé d'opération études et travaux par référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} juillet 2024 ;

DECIDE de fixer, le traitement du candidat retenu, par référence au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, assortie de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement ainsi que des primes et indemnités telles que définies par délibérations du Comité syndical. Le traitement du candidat retenu sera précisé par arrêté individuel ;

DIT que ce recrutement fera l'objet d'un financement à hauteur 50% du coût de l'ETP par le SEROC (Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des déchets ménagers de la Région Ouest Calvados) ;

DIT que les crédits inscrits au BP 2024 seront ajustés en conséquence à l'occasion du Budget Supplémentaire 2024 voté en juin 2024 ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être

introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20240320-20240320_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2024

Publication : 22/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Comité syndical du mercredi 20 mars 2024

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr ;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme



Olivier PAZ
Président du SYVEDAC

A L'UNANIMITE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20240320-20240320_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2024

Publication : 22/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Siège Social

SYVEDAC

9, rue Francis de Pressensé
14460 COLOMBELLES
Tél. : 02 31 28 40 03

PROCES-VERBAL

Date de convocation : 13 mars 2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le mercredi vingt mars à 18h30, les membres du Comité syndical du SYVEDAC, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, Olivier PAZ, se sont réunis, en séance publique dans les locaux de la Communauté urbaine CAEN LA MER – 16 rue Rosa Parks à CAEN (Les Rives de l'Orne), salle de l'Hémicycle.

Nombre de membres en exercice : **73**

Nombre de membres présents : **46**

Etaient présents :

⇒ **COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER**

↳ Délégués titulaires : M. BAIL – Mme BARILLON - M. BOURGUIGNON -Mme CALBERG-ELLEN - M. COUTANCEAU - M. DEGOULET - Mme DIOUF - M. DUTHILLEUL - M. FLAUST – M. GUENNOG - M. GUIDI - M. JOBEY - Mme LAMY - M. LANDEMAINE - M. LANGLOIS - M. LE LAN - M. LECERF - M. LIZORET - M. LOUVEL - M. MATA - M. Bruno MARIE - M. POTTIER - M. PRIEUX - M. RAVENEL - M. ROBERT - M. VINCENT.

⇒ **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE**

↳ Délégués titulaires : M. BRIARD - M. CHEDEVILLE - M. COOL - M. LOUIS - M. Alain MARIE - M. TISSIER - M. VIGAN – Mme WASSNER.

⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE**

↳ Délégués titulaires : M. GAUQUELIN – M. LENEZ.

⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE**

↳ Délégués titulaires : M. CALIGNY-DELAHAYE - M. GERMAIN - Mme GRANA – Mme LELIEVRE - M. PAZ.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20240320-20240320_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2024

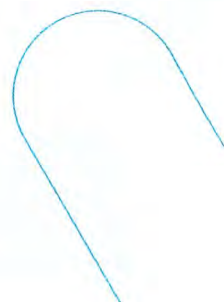
Publication de la présente autorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise

Pour l'adresse Francis de Pressensé 14460 Colombelles

Tél. : 02 31 28 40 03 • contact@syvedac.org



www.syvedac.org



- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON**
 - ↳ Délégués titulaires : M. DENOYELLE - M. GOBÉ - M. MAUGER.
 - ↳ Délégué suppléant : M. MALAQUIN.

- ⇒ **SMICTOM DE LA BRUYERE**
 - ↳ Délégué titulaire : M. GUILLEMETTE.

Etaient absents excusés (délégués titulaires) :

- ⇒ **COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER**
 - ↳ Délégués titulaires : M. ADAM - Mme COUE DA SILVA - M. JEANNENEZ - M. LESELLIER - M. MONTONI - Mme SASSIER.

- ⇒ **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE**
 - ↳ Délégués titulaires : M. DESHAYES - M. GILAIN – M. GUILLOT - Mme REVERT.

- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE**
 - ↳ Délégués titulaires : M. BOSSARD - M. DELAHAYE.

- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE**
 - ↳ Délégué titulaire : Mme DUBOS.

- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON**

- ⇒ **SMICTOM DE LA BRUYERE**
 - ↳ Délégué titulaire : Mme FIEFFÉ.

Etaient absents (délégués titulaires) :

- ⇒ **COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER**
 - ↳ Délégués titulaires : M. BERNARD – M. DESVAGES - Mme FIQUET - M. GOBERT - Mme LEGRAND - Mme MICHEL – M. SÉRÉE - Mme THOMAS.

- ⇒ **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE**
 - ↳ Délégués titulaires : M. GALLIER - Mme Armelle LAMY – M. RZEPECKI.

- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE**
 - ↳ Délégué titulaire : M. DUPONT-FEDERICI

- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE**
 - ↳ Délégué titulaire : M. HILBÉ.

- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON**
 - ↳ Délégué titulaire : Mme BLANCHER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20240320-20240320_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2024

Publication : 22/03/2024

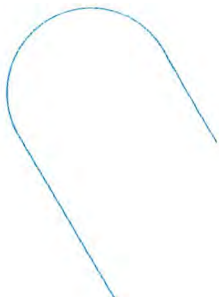
Syvedac
Syndicat pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise

Pour l'autorité compétente par délégation
14 460 Colombelles

Rue Francis de Pressense
Tél. : 02 31 28 40 03 • contact@syvedac.org



www.syvedac.org



Accusé de réception - Mairie de l'Intérieur
 014-251402681-20240320-20240320
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 22/03/2024
 Publication : 22/03/2024
 Pour l'autorité compétente par délégation

| N° Poste | Poste | Cadre d'emploi Cible du poste | Grade du poste | Equivalent temps plein | Postes Pourvus | Postes Vacants | Nombre de postes |
|----------|--|----------------------------------|-------------------------------|------------------------|----------------|----------------|------------------|
| 1 | DIRECTEUR DU TRAITEMENT DES DECHETS | INGENIEURS TERRITORIAUX | INGENIEUR HORS CLASSE | 1 | 1 | 0 | 1 |
| 2 | GESTIONNAIRE ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE | REDACTEURS TERRITORIAUX | ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E | 1 | 1 | 0 | 1 |
| 3 | CHARGE DE LA VALORISATION DES EMBALLAGES | TECHNICIENS TERRITORIAUX | TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL | 1 | 1 | 0 | 1 |
| 4 | CHARGE DE PREVENTION DES DECHETS | TECHNICIENS TERRITORIAUX | TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL | 1 | 1 | 0 | 1 |
| 5 | MAITRE COMPOSITEUR | ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX | ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL | 1 | 1 | 0 | 1 |
| 6 | MAITRE COMPOSITEUR | ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX | ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL | 1 | 1 | 0 | 1 |
| 7 | CHARGE DE COMMUNICATION | REDACTEURS TERRITORIAUX | REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL | 1 | 1 | 0 | 1 |
| 8 | AMBASSADEUR DU TRI - COMMUNICATION | ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT. | ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E | 1 | 1 | 0 | 1 |
| 9 | AMBASSADEUR DE TRI - ANIMATIONS PEDAGOGIQUES | ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT. | ADJOINT ADMINISTRATIF TER. | 1 | 1 | 0 | 1 |
| 10 | AMBASSADEUR DE TRI - PORTE A PORTE / PUBLIC RELAIS | ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT. | ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E | 1 | 1 | 0 | 1 |
| 11 | CHARGE DE MISSION CONTRAT D'OBJECTIFS DECHETS | ATTACHES TERRITORIAUX | ATTACHE TERRITORIAL | 1 | 1 | 0 | 1 |
| 12 | GESTIONNAIRE DES INDICATEURS D'ACTIVITES | REDACTEURS TERRITORIAUX | REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL | 1 | 1 | 0 | 1 |
| CP001 | MAITRE COMPOSITEUR | ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX | ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL | 1 | 1 | 0 | 1 |
| CP002 | CHARGE D OPERATION | INGENIEUR TERRITORIAUX | INGENIEUR | 1 | 0 | 1 | 1 |
| | | | | 14 | 13 | 1 | 14 |



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20240320-20240320_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2024

Publication : 22/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Siège Social

SYVEDAC

9, rue Francis de Pressensé
14460 COLOMBELLES
Tél. : 02 31 28 40 03

PROCES-VERBAL

Date de convocation : 13 mars 2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le mercredi vingt mars à 18h30, les membres du Comité syndical du SYVEDAC, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, Olivier PAZ, se sont réunis, en séance publique dans les locaux de la Communauté urbaine CAEN LA MER – 16 rue Rosa Parks à CAEN (Les Rives de l'Orne), salle de l'Hémicycle.

Nombre de membres en exercice : **73**

Nombre de membres présents : **46**

Etaient présents :

⇒ **COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER**

↳ Délégués titulaires : M. BAIL – Mme BARILLON - M. BOURGUIGNON -Mme CALBERG-ELLEN - M. COUTANCEAU - M. DEGOULET - Mme DIOUF - M. DUTHILLEUL - M. FLAUST – M. GUENNOG - M. GUIDI - M. JOBEY - Mme LAMY - M. LANDEMAINE - M. LANGLOIS - M. LE LAN - M. LECERF - M. LIZORET - M. LOUVEL - M. MATA - M. Bruno MARIE - M. POTTIER - M. PRIEUX - M. RAVENEL - M. ROBERT - M. VINCENT.

⇒ **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE**

↳ Délégués titulaires : M. BRIARD - M. CHEDEVILLE - M. COOL - M. LOUIS - M. Alain MARIE - M. TISSIER - M. VIGAN – Mme WASSNER.

⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE**

↳ Délégués titulaires : M. GAUQUELIN – M. LENEZ.

⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE**

↳ Délégués titulaires : M. CALIGNY-DELAHAYE - M. GERMAIN - Mme GRANA – Mme LELIEVRE - M. PAZ.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20240320-20240320_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2024

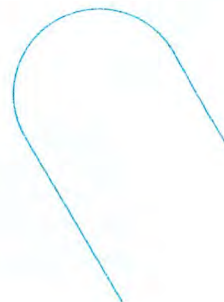
Publication de la présente délibération et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise

Pour l'attribution de la présente délibération 14460 Colombelles

Tél. : 02 31 28 40 03 • contact@syvedac.org



www.syvedac.org



- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON**
 - ↳ Délégués titulaires : M. DENOYELLE - M. GOBÉ - M. MAUGER.
 - ↳ Délégué suppléant : M. MALAQUIN.

- ⇒ **SMICTOM DE LA BRUYERE**
 - ↳ Délégué titulaire : M. GUILLEMETTE.

Etaient absents excusés (délégués titulaires) :

- ⇒ **COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER**
 - ↳ Délégués titulaires : M. ADAM - Mme COUE DA SILVA - M. JEANNENEZ - M. LESELLIER - M. MONTONI - Mme SASSIER.

- ⇒ **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE**
 - ↳ Délégués titulaires : M. DESHAYES - M. GILAIN – M. GUILLOT - Mme REVERT.

- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE**
 - ↳ Délégués titulaires : M. BOSSARD - M. DELAHAYE.

- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE**
 - ↳ Délégué titulaire : Mme DUBOS.

- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON**

- ⇒ **SMICTOM DE LA BRUYERE**
 - ↳ Délégué titulaire : Mme FIEFFÉ.

Etaient absents (délégués titulaires) :

- ⇒ **COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER**
 - ↳ Délégués titulaires : M. BERNARD – M. DESVAGES - Mme FIQUET - M. GOBERT - Mme LEGRAND - Mme MICHEL – M. SÉRÉE - Mme THOMAS.

- ⇒ **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE**
 - ↳ Délégués titulaires : M. GALLIER - Mme Armelle LAMY – M. RZEPECKI.

- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE**
 - ↳ Délégué titulaire : M. DUPONT-FEDERICI

- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE**
 - ↳ Délégué titulaire : M. HILBÉ.

- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON**
 - ↳ Délégué titulaire : Mme BLANCHER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20240320-20240320_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2024

Publication : 22/03/2024

SYVEDAC
Syndicat pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise

Pour l'autorité compétente par délégation, 4,460 Colombelles

de Francis de Pressense

Tél. : 02 31 28 40 03 • contact@syvedac.org

www.syvedac.org

